



Politique : Abus de substances psychoactives PO-LOG008 FR

Version 001-fr.

Date de création : 3 Juillet 2023.

Préparé par : Responsable qualité

Approuvé par : Directeur général

Validé par : Comité QHSE

Logis International : Politique sur la consommation de substances

Logis International s'engage à garantir un environnement de travail **sûr, sain et productif**, en interdisant toute consommation abusive d'alcool, de drogues, de solvants ou de substances similaires. Ces comportements compromettent la santé, les performances des collaborateurs et la sécurité collective.

Principes fondamentaux

Ce qui est interdit

Les collaborateurs doivent s'abstenir de :

1. Travailler ou se présenter au travail sous l'influence de substances altérant leurs capacités (alcool, drogues, etc.).
2. Posséder de l'alcool ou des drogues illicites sur le lieu de travail.
3. Fournir de l'alcool ou des drogues illicites, sauf dans un cadre professionnel précis (ex. : service au bar).
4. Consommer de l'alcool ou des drogues illicites sur leur poste de travail.

Ce qui est attendu des collaborateurs

1. S'informer sur les effets secondaires des médicaments prescrits.
 2. Signaler immédiatement à leur supérieur tout effet indésirable pouvant nuire à leur santé ou à la sécurité des autres.
-

Sanctions en cas de non-respect

1. **Mesures disciplinaires** : Toute violation peut entraîner un licenciement pour faute grave.
2. **Renvoi immédiat** : Les collaborateurs soupçonnés d'être sous influence (ex. : forte odeur d'alcool) seront renvoyés chez eux.
3. **Contrôles internes** : Des vérifications pourront être effectuées conformément aux politiques en vigueur.

-
4. **Signalement aux autorités** : Toute possession ou commerce de drogues illicites sera rapporté à la police.
-

Soutien aux collaborateurs

Logis International est engagé dans l'accompagnement des collaborateurs confrontés à des problèmes de dépendance :

- **Accompagnement médical** : Encouragement à consulter un professionnel de santé pour un suivi adapté.
 - **Aménagements de poste** : Mise en place d'ajustements temporaires ou de congés (éventuellement non rémunérés) pour faciliter le traitement.
 - **Confidentialité assurée** : Les démarches liées à une demande d'aide seront traitées dans le respect strict de la confidentialité.
-

Logis International réaffirme son engagement à offrir un environnement de travail où **sécurité** et **bien-être** sont des priorités absolues.